AVANCEMENT
LA DRH-MA VIOLE LA LOI
Pétition des personnels fonctionnaires

Le 26 octobre 2017, lors d'une multilatérale avec les organisations syndicales, la Direction des Ressources Humaines du Ministère des Armées a présenté un état des lieux rapide de la revue des postes et compétences pour les attachés principaux et hors classe. À cette occasion, elle a indiqué que les lauréats du principalat 2017 ont été inscrits d'office à cette revue pour leur permettre de trouver un poste correspondant à leur (nouveau) grade. La DRH-MA a confirmé par ailleurs que **la nomination effective au grade d'attaché principal d'un lauréat n'interviendra que lorsque l'agent aura trouvé un poste d'attaché principal et qu'un employeur aura bien voulu le recruter sur ce poste**. Cette disposition, contrevenant à la gestion statutaire de la Fonction Publique de l'État est illégale et donc inadmissible. Le lauréat doit être nommé et c'est à l'administration de proposer des postes correspondant au nouveau grade de l'agent. La DRH-MA a fait part de son intention d'étendre cette manière de faire, prochainement aux attachés et IEF, et à terme à l'ensemble des catégories B et C.

Les signataires exigent l'abandon immédiat de cette procédure et la nomination sans délai des lauréats.

NOM	PRÉNOM	CORPS/GRADE	ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE

Montreuil, le 27 octobre 2017.